



Eurométropole de Strasbourg
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex
03 68 98 50 00

Ensemble, nous grandissons!

**L'Eurométropole
de Strasbourg**
souhaite la bienvenue à
Achenheim
Breuschwickersheim
Hangenbieten
Kolbsheim
Osthoffen



Bienvenue!

Au 1^{er} janvier 2017 les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen intégreront l'Eurométropole de Strasbourg.

À tous les habitants de ces cinq belles communes je souhaite dire notre bonheur et notre chance de voir l'Eurométropole grandir avec eux, afin de construire un territoire plus fort, plus vivant.

Cette décision résulte d'abord de l'application de la loi NOTRe qui prévoit un seuil minimal de 15000 habitants pour composer une intercommunalité. Elle trouve sa source ensuite dans la volonté des Conseils municipaux des cinq communes de se tourner vers l'Eurométropole plutôt que vers une autre intercommunalité voisine. Elle s'est manifestée ensuite par la décision unanime des 28 communes actuelles de l'Eurométropole de réaliser cette fusion avec la Communauté des Châteaux.

Ce choix nous honore et nous oblige. Il nous honore car c'est une fierté de voir de nouvelles communes, de par leur propre volonté, rejoindre notre grande et belle Eurométropole de Strasbourg. Il nous oblige car face à cette marque de confiance nous devons tout mettre en œuvre pour que cette fusion se déroule dans les meilleures conditions, afin, en tout premier lieu, de garantir les services publics rendus aux habitants.

Depuis deux ans nous travaillons d'arrache-pied, avec les maires et les administrations pour que le dispositif soit prêt au 1^{er} janvier. Chaque question, chaque problème, a été étudié avec soin et a trouvé une solution technique et financière.

Je sais combien le dialogue a été dense dans les communes entre les habitants et les élus.

J'ai pu moi-même mesurer cette exigence de transparence et de vérité lors de la grande réunion publique qui s'est tenue devant 500 habitants le 7 novembre dernier à Achenheim.

Les très nombreuses questions, toujours précises, les interventions, les propositions, ont été l'occasion d'un échange nourri qui, je l'espère, aura répondu à vos attentes.

La Communauté urbaine de Strasbourg fondée en 1967, devenue Eurométropole depuis 2015, a d'abord été une communauté de services visant à mutualiser les compétences des communes dans des domaines essentiellement techniques: l'eau et l'assainissement, le ramassage des déchets, la voirie... Elle a évolué ensuite en une communauté de projets pour mailler notre territoire de grands équipements structurants qui font la puissance d'une agglomération: Palais des Congrès, Zénith, parcs d'innovation et zones d'activités, grands équipements sportifs comme le Rhénus et le stade de la Meinau.

Tout en conservant ces deux fonctions, elle est devenue aujourd'hui une collectivité stratégique qui élabore et définit les réponses aux grands enjeux de demain: la transition énergétique, le développement économique, le soutien à l'université, à la recherche et à l'innovation, les grandes infrastructures de la mobilité, qu'elles soient terrestres ou numériques...

Ces enjeux d'emploi, de qualité de notre environnement, de rayonnement et d'attractivité de notre territoire ne peuvent être portés par les communes seules mais par l'addition des forces de toutes.

C'est le sens du projet de l'Eurométropole qui repose sur la volonté d'alliance entre les acteurs de notre territoire (collectivités départementales, régionales, Chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, office de tourisme, entreprises, universités, laboratoires, institutions culturelles...). La création en 2015 du Conseil de développement au sein duquel siègent une centaine d'habitants, témoigne tout autant de cette exigence d'associer les forces vives.

En 50 années d'existence il est un principe sur lequel l'Eurométropole n'a jamais transigé. C'est celui de la place centrale des communes. Leur identité, leurs choix, les décisions des maires et des Conseils municipaux sont toujours respectés. L'intercommunalité est aussi un moyen pour préserver les communes et les renforcer dans leurs fonctions de proximité, de lien social, de services aux habitants, de vie quotidienne, de vie culturelle, sportive et associative.

Ce document que nous avons voulu avec les maires vous donne des informations pratiques. Il présente ce qui change, ou ne change pas, au 1^{er} janvier pour les habitants de la Communauté des Châteaux.

Je souhaite à toutes et à tous une chaleureuse bienvenue dans l'Eurométropole.

Robert Herrmann

Président de l'Eurométropole de Strasbourg

Ensemble, nous grandissons!



Je veux rappeler qu'une Communauté de Communes, à fortiori une Eurométropole, celle de Strasbourg que nous rejoindrons le 1^{er} janvier 2017 est avant tout un espace de solidarité. Elle permet de mutualiser de multiples moyens, notamment financiers, pour la mise en place d'actions et de projets qu'une commune seule ne peut réaliser. Elle intervient dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 précisant leurs compétences mais également celles transférées par les communes adhérentes.

Nous y venons en toute confiance compte tenu des excellentes relations de travail qualitatives que nous avons menées avec les services de l'Eurométropole de Strasbourg dans tous les domaines concernés. Certes les tailles de nos cinq communes ne sont pas impressionnantes, toutefois j'ai la conviction que nous trouverons toute notre place dans cette grande et dynamique agglomération. Je suis convaincu que l'ensemble de nos administrés seront traités équitablement en bénéficiant de la parfaite continuité du service public tel qu'il est rendu aujourd'hui et ce depuis décembre 2001, date de création de notre défunte Communauté de Communes « Les Châteaux ».

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur toutes les compétences exercées dès le 1^{er} janvier prochain par l'Eurométropole de Strasbourg, ni celles reprises par le SIVU « Les Châteaux » crée le 1^{er} décembre 2016 dont vous trouverez ci-après un résumé succinct.

J'ajouterais simplement que comme mes quatre collègues maires, je veillerais au sein du Conseil communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg, que les engagements et le fonctionnement des compétences reprises soient vivantes et assurent effectivement le bon déroulement du quotidien de nos communes. Nous avons compris que l'actuel mode de gouvernance politique de l'Eurométropole de Strasbourg fonctionne à la satisfaction des communes. Je suis persuadé, comme vous, que notre fusion avec l'Eurométropole de Strasbourg sera pour notre communauté, un moteur de croissance économique qui pérennisera l'aménagement de notre territoire et nous permettra de bénéficier de services de qualité.

Dans l'attente du plaisir de vivre avec vous cette nouvelle aventure, mes quatre collègues maires et moi-même vous adressons à toutes et tous nos vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.

André Bieth

Président de la Communauté
de Communes les Châteaux

L'Eurométropole de Strasbourg, mode d'emploi

L'Eurométropole de Strasbourg est un établissement de coopération intercommunale, réunissant 33 communes de l'agglomération strasbourgeoise, outil de solidarité financière qui préserve l'indépendance des communes.

Ses objectifs

Forte de 489 767 habitants, l'Eurométropole ambitionne de renforcer son rayonnement international, son développement économique et d'assurer, aux côtés des communes la qualité de l'environnement, du cadre de vie et des services publics de proximité.

Son principe de fonctionnement

Les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg conservent chacune leurs actions propres en ce qui concerne la vie quotidienne des habitants et leur identité culturelle spécifique : s'y ajoutent les bénéfices de l'intercommunalité. L'intercommunalité recouvre les actions dans les domaines suivants :

- **La voirie et la signalisation**
- **Les transports urbains**
Pionnière des déplacements urbains, elle est le premier réseau tramway maillé de France et lauréate du prix des villes pour l'éco-mobilité
- **L'eau et l'assainissement**
Avec 24 puits de pompage dans la nappe phréatique d'Alsace, l'eau de Strasbourg ne nécessite aucun traitement
- **Le ramassage des ordures ménagères**
- **L'urbanisme**
Projet urbain transfrontalier « Deux-Rives » pour reconquérir l'axe Strasbourg-Kehl
- **Le logement**
Création de 3 500 logements par an
- **Le développement économique**
Création de l'EcoParc Rhénan à Reichstett sur 380 hectares
- **Le rayonnement international**
Quartier d'affaire européen Wacken Europe
- **Une véritable métropole culturelle**
Un réseau de 30 bibliothèques et médiathèques sur tout le territoire

Retrouvez l'ensemble des missions assurées par l'Eurométropole sur **Strasbourg.eu/Fonctionnement Ville et Eurométropole**

Les communes de l'Eurométropole

Achenheim , Bischheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Kolbsheim, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaefolsheim, Osthoffen, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, La Wantzenau et Wolfisheim.

Le Conseil de développement

Rejoindre l'Eurométropole de Strasbourg, c'est aussi accéder à son Conseil de développement et participer à une histoire en construction !

Réunissant des habitants des communes membres, des personnes ressources actives sur son territoire ainsi que des représentants des institutions européennes, des organismes transfrontaliers et de nos voisins allemands, cette assemblée citoyenne de plus de 110 personnes est chargée de proposer des orientations à moyen et long terme sur les principales questions de société et politiques publiques. Installé fin mai 2015, le Conseil de développement a fêté son 1^{er} anniversaire cette année et déjà répondu à 3 interpellations du Président de l'Eurométropole, sur le plan local d'urbanisme, le numérique (disponibles sur strasbourg.eu) et la transition énergétique (disponible début 2017), sous la présidence de Bernard CARRIERE, universitaire.



Pour plus d'informations,
vous pouvez contacter le Conseil de développement au **03 68 98 51 61**
ou sous conseildedeveloppement@strasbourg.eu

Ce qui change pour vous au 1^{er} janvier 2017

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a fixé la population minimale des intercommunalités à 15 000 habitants. C'est dans ce cadre que se produit la fusion de la Communauté de communes Les Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg. Elle permet de composer une Eurométropole plus grande, plus forte et plus vivante afin de relever ensemble les défis posés aux territoires (le développement économique, la transition énergétique et numérique) tout en assurant une qualité de vie à ses habitants. Dans cette fusion, chaque commune conserve ses spécificités et ses actions propres, et l'Eurométropole intervient dans un certain nombre de domaines, selon les compétences qui lui sont attribuées.



Fiscalité

C'est la principale conséquence favorable de la fusion pour les habitants des cinq communes qui vont voir leurs impôts intercommunaux baisser ; les taux de taxe de l'Eurométropole de Strasbourg étant moins élevés que ceux de l'actuelle communauté de communes.

La baisse portera sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière.

	Communauté de Communes Les Châteaux	Eurométropole
Habitation	14.17 %	11.08 %
Foncier bâti	1.26 %	1.13 %
Foncier non bâti	8.08 %	4.87 %

Une baisse de la fiscalité intercommunale des ménages

Les taux d'imposition de taxe d'habitation et de taxe foncière de l'Eurométropole de Strasbourg étant moins élevés que ceux de la Communauté de communes « Les châteaux », la fusion se traduira donc par une baisse de la fiscalité ménage. La part intercommunale de taxe d'habitation baissera en moyenne de 20% par foyer fiscal, en fonction de sa composition. De même, la taxe foncière sur les propriétés bâties, acquittées par tous les propriétaires d'immeuble, connaîtra une baisse de plus de 9% entre 2016 et 2017. Cette baisse des taux se traduira, pour les ménages, par une diminution d'impôt comprise entre 75€ et 100€.



Transports publics

- Maintien des lignes régulières 240 et 209
- Maintien des circuits scolaires du collège d'Achenheim et du RPI Breuschwickersheim/Kolbsheim

Pour l'avenir, l'Eurométropole engagera une négociation avec la Région Grand Est à horizon de la rentrée 2017 pour une évolution des services de transports en commun en concertation avec les Maires.

Dans l'immédiat les habitants bénéficieront de services supplémentaires comme le Service Mobistras transports à la demande pour les personnes à mobilité réduite.

Les abonnés CTS pourront utiliser indifféremment les lignes CTBR actuelles mais aussi les lignes CTS sur tout le territoire de l'Eurométropole et également le TER sur tout le territoire de l'Eurométropole.

Tarification (tout public)	2016		2017	
Ticket unitaire	CTBR	2,50 €	CTS	1,70 €
	CTBR+CTS	3,50 €		1,60 € sur Badgéo ou mobile 2 € si achat à bord
Abonnement mensuel	CTBR	52,50 €	CTBR+CTS+TER	De 5,50 € à 49,80 € en fonction des revenus
	CTBR+CTS	73 €		
Abonnement annuel	CTBR	472,50 €	CTBR	472,50 €
	CTBR+CTS	657 €	CTBR+CTS+TER	498 €

Transports scolaires

Abonnement scolaire mensuel	Année scolaire 2016-2017	Septembre 2017
RPI Breuschwickersheim Kolbsheim	0 €	3,10 € 6,70 € 12,80 € 25,60 €
Collégiens	9 €	En fonction des revenus



Petite enfance et accueil périscolaire

- Maintien du fonctionnement actuel du multi-accueil de Breuschwickersheim ainsi que des périscolaires et CLSH dans les communes : mêmes conditions, mêmes tarifs et mêmes professionnels.
- Gestion de la compétence au niveau des 5 communes par un syndicat intercommunal. L'Eurométropole ne gère pas ce type de service qui reste pris en charge en proximité par les communes. Le service restera sous l'autorité des 5 communes associées dans un syndicat intercommunal spécifique.
- L'Eurométropole versera chaque année aux 5 communes un budget équivalent aux coûts de fonctionnement qui étaient financés par la communauté de communes.

Voirie, propreté

- Investissements et entretien de la voirie assurés par l'Eurométropole.
- Les travaux seront effectués par l'Eurométropole conformément aux priorités choisies par le maire et le conseil municipal.
- La police de stationnement et de circulation reste de la compétence du Maire.

En ce qui concerne la propreté au quotidien

- Balayage manuel assuré par les communes pour le compte de l'Eurométropole avec une prise en charge par l'Eurométropole.
- Balayage mécanique des chaussées assuré par les services de l'Eurométropole.

Viabilité hivernale

À partir du 1^{er} janvier 2017 le principe de salage différencié s'appliquera aux 5 communes. Le salage différencié consiste à adapter les interventions selon l'intensité de l'événement météorologique, la fréquentation et le type de voie.

Les voies sont hiérarchisées selon 3 niveaux de priorité :

Priorité 1: objectif de traitement 24h/24

Les axes vitaux sont les routes structurantes à très forte densité de circulation, les accès aux centres de secours et hôpitaux, les routes reliant les entrées et sorties principales des communes.

Priorité 2: traitement à partir de 3h du matin ou dans les 4h après la fin de l'épisode neigeux

Routes à forte circulation, les accès aux écoles et établissements publics principaux, axes de circulation des transports en commun, voies et ouvrages à risques (pont, pentes, etc.). Les pistes cyclables les plus fréquentées en font également parti.

Priorité 3: traitement en journée en fonction des conditions météo

Voies résidentielles et/ou peu fréquentées ainsi que les pistes cyclables relevant des compétences de l'Eurométropole non classées en priorité 2.

Consultez la carte des niveaux de priorité de votre commune sur www.strasbourg.eu rubrique environnement.

La consultation en temps réel (réactualisation toutes les heures) du traitement des voies sur votre commune via l'application www.strasmap.eu sera effective pour la saison hivernale 2017-2018.

Collecte et traitement des déchets

- Ramassage en porte à porte par la société SUEZ dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.
- Accueil à la déchèterie de Breuschwickersheim dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui (ouverture le mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).
- Maintien à l'identique de la redevance des ordures ménagères, facturée par l'Eurométropole.

Ce sont les personnels actuels de la communauté de communes qui seront intégrés dans les services de l'Eurométropole pour assurer l'accueil à la déchèterie ou le suivi comptable de la redevance.

NOUVEAUX SERVICES :

Accès pour tous les particuliers aux 6 déchèteries fixes et aux déchèteries mobiles de l'Eurométropole de Strasbourg.

Conditions d'accès disponibles en déchèterie ou sur www.strasbourg.eu

- Déchèteries fixes : ouverture 7j/7 de 8h à 19h. Le dimanche, ouverture jusqu'à 12h.

Toutes les déchèteries sont fermées les : 1^{er} janvier, dimanche de Pâques, 1^{er} mai, dimanche de Pentecôte, 1^{er} novembre et 25 décembre. Les autres jours fériés, les déchèteries sont ouvertes de 8h à 12h.



- Retrouvez le calendrier des déchèteries mobiles sur www.strasbourg.eu dans la rubrique « environnement et qualité de vie ».

Accès au service de collecte sur appel des objets encombrants

Ce service est destiné à la collecte occasionnelle des déchets ménagers très lourds ou très volumineux. Vous pouvez appeler le 03 68 98 78 21, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Un rendez-vous vous sera donné dans les trois semaines.

Accès aux points de collecte spécialisés pour les déchets dangereux des ménages

En plus de la collecte des déchets dangereux des ménages à la déchèterie de Breuschwickersheim les samedis 14 janvier, 18 mars, 17 juin et 23 septembre, vous pouvez déposer vos déchets dangereux des ménages aux points de collecte spécialisés.

Horaires et adresses au 03 68 98 51 90
Plus d'infos sur www.strasbourg.eu rubrique environnement et qualité de vie

Compostage

L'Eurométropole de Strasbourg vous subventionne à hauteur de 40 euros pour votre achat de bac à compost ou de votre lombricomposteur. Le compostage se pratique seul ou à plusieurs. Si vous habitez un immeuble et que vous êtes à plusieurs (minimum 3 foyers) à vouloir composter, l'Eurométropole de Strasbourg vous accompagne dans le montage de votre projet de A à Z et vous subventionne.

Contactez-nous au +33 (0)3 68 98 51 90.
Participez à nos stages gratuits pour apprendre à composter : d'avril à octobre, tous les derniers samedis du mois. Inscription au +33 (0)3 68 98 51 90 ou compostage@strasbourg.eu



Eurométropole de Strasbourg

1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex
03 68 98 50 00

Numéros utiles

Info déchets: **03 68 98 51 90**
Enlèvement des encombrants: **03 68 98 78 21**
Permanence Eau: SDEA - **03 88 19 97 09**
Permanence Assainissement: **03 88 40 05 96**
Facture et abonnement: SDEA - **03 88 19 29 99**
Raccordement aux réseaux :
Réseau d'eau potable:
SDEA - **03 88 19 29 19**
Réseau d'assainissement:
Eurométropole - **03 68 98 50 00**

Urgences: **l'Eurométropole et la SDEA interviennent 24h/24 7j/7 sur le territoire métropolitain**

Eau et assainissement

- L'Eau sera sous l'autorité organisatrice de l'Eurométropole et gérée en partenariat avec le SDEA.
- L'Assainissement sera assuré par l'Eurométropole en régie.

Il est prévu une convergence tarifaire à horizon 2020 : tarif de l'eau identique pour tous les habitants de l'Eurométropole :

Part fixe eau = 20€ HT / an
Prix du m³ d'eau potable HT = 1 € par m³
Part fixe assainissement = 0€ HT / an
Prix du m³ assainissement = 1,03€ TTC par m³

Concrètement cela se traduira, chaque année par une baisse du tarif global eau et assainissement. Par exemple, pour une consommation familiale de référence de 120m³ par an, le tarif global eau et assainissement devrait baisser annuellement de -3,4% à Achenheim, Breuschwickersheim et Hangenbieten, de - 2,8% à Kolbsheim et de -7,2% à Osthoffen. Sous réserve d'évolution réglementaire ou de dépenses imprévues.

Urbanisme

Un travail très important a été engagé pour garantir les droits à construire des habitants et les projets engagés par les communes comme les lotissements par exemple.

Ce qui se traduit très concrètement par :

- Le maintien des PLU d'Achenheim et Breuschwickersheim et des POS d'Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen jusqu'au 1^{er} janvier 2020.
- À partir du 1^{er} janvier 2017, le PLU de l'Eurométropole, approuvé à l'unanimité des 28 communes, sera révisé pour y intégrer les 5 nouvelles communes à horizon 2020.

